****

**MODALITES ET ENGAGEMENTS DU CANDIDAT**

BOURSE HEMOSTASE ET TRANSFUSION

Dans le cadre de son fonctionnement la SFAR favorise des actions de recherche clinique ou expérimentale spécifiques à l’Anesthésie-Réanimation.

En partenariat avec le laboratoire CSL Behring, et en collaboration avec le Groupe d’Intérêt en Hémostase Péri-opératoire, la SFAR attribuera une bourse de 15 000 euros destinée à aider un médecin anesthésiste réanimateur, à la réalisation d’un projet de recherche sur le thème de l’**Hémostase et la Transfusion.**

**1- Eligibilité :**

La Bourse est ouverte à tous les anesthésistes réanimateurs diplômés ou en formation sous réserve d’être à jour de cotisation pour l’année 2017.

**2- Pièces à fournir :**

Le dossier de demande doit comporter :

* Formulaire de demande
* Demande de bourse de recherche selon le modèle téléchargeable en ligne.

Seuls les dossiers de candidatures complets et soumis en ligne sur le site de la SFAR seront examinés.

**3 - Les obligations du candidat :**

Dans l’hypothèse où la demande de bourse serait acceptée par la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation le candidat s’engage à :

1. à faire état du soutien de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (en français dans le texte) dans tous les travaux publiés à partir du projet de recherche soumis (Le Dr X a bénéficié d'une bourse de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation).
2. à faire état du soutien de CSL Behring (en français dans le texte).
3. à soumettre les travaux de recherche effectués au congrès annuel de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation.
4. à fournir un pré-rapport, à la fin de la durée de la bourse, et un rapport final des travaux de recherche effectués, au plus tard 2 ans après la fin de la bourse, et à les adresser au Comité Scientifique de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation. Ceci pourra être assorti d'une publication (rapport court, revue générale et/ou article original) dans les revues scientifiques de la SFAR.
5. à ne pas avoir bénéficié d’une autre bourse de la SFAR dans les deux dernières années.
6. à ne présenter qu’un seul projet par équipe ou service.
7. à ne pas faire partie d’une équipe rattachée à un laboratoire pharmaceutique.

**4 – Calendrier :**

**Dates limites de dépôt des dossiers de candidature et calendrier :**

* Date d’ouverture de la soumission : 01 Février 2017
* Date de clôture de la soumission: 31 Mai 2017 (minuit heure de Paris)
* Annonce des résultats lors du congrès de la SFAR le samedi 24 septembre 2017

**5 - Sélection** :

Les candidatures présentées seront examinées par le jury suivant et soumis pour approbation au Conseil d’administration lors de la séance de juin 2017.

**Dr Valérie Billard (Présidente du comité scientifique),**

**Pr Pierre Albaladejo (Président du GIHP),**

**Dr Fanny Bonhomme (HUG Genève)**

**Pr Annick STEIB (PU Strasbourg),**

**Pr Philippe Nguyen (PU Reims).**

**6- Contacts :**

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

ProfesseurPierre ALBALADEJO : Palbaladejo@chu-grenoble.fr

Raphaël MARTIN, Direction administrative SFAR : direction@sfar.org